

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-120

PUBLIÉ LE 12 MAI 2021

Sommaire

CPOS / Direction

45-2021-05-12-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE ET ASSISTANCE CPOS
(1 page)

Page 3

CPOS

45-2021-05-12-00002

DELEGATION DE SIGNATURE ET ASSISTANCE
CPOS

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE DIJON

CENTRE PENITENTIAIRE D'ORLEANS SARAN

ARRETE

Portant délégation de signature

La cheffe d'établissement du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran

VU l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;

VU l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 mars 2017 nommant Madame Danièle BOILLEE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Aurélia COSTES, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

ARTICLE 2 : Madame Aurélia COSTES, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire d'Orléans-Saran, assiste en tant que de besoin la cheffe de l'établissement d'Orléans-Saran dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté de la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran lui donnant délégation de signature.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Saran, Le 12 mai 2021

La cheffe d'établissement du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran
Danièle BOILLEE